

Tarquimpol (57664)

Arrêté : SGAR n° 2003-671 du 05/12/2003 --- Secteur : Tarquimpol (village et ses abords)

Seuil Urbanisme : 50 m²

Seuil Affouillements : 50 m²

Seuil Végétation : 10000 m²

Arrêté : SGAR n° 2003-671 du 05/12/2003 --- Secteur : Tarquimpol (reste de la commune)

Seuil Urbanisme : 3000 m²

Seuil Affouillements : 3000 m²

Seuil Végétation : 10000 m²

